

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 50 (1970)
Heft: 4: Les Suisses en France

Rubrik: Les militaires et les diplomates

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES MILITAIRES ET LES DIPLOMATES

Les mercenaires suisses qui servirent en France avant le régime des traités de capitulation institué par Louis XI ont rarement laissé un nom. Peu d'entre eux combattirent pour le Roi de France dans son royaume. Les batailles eurent lieu en Italie ou aux Pays-Bas. Même après les premiers traités d'alliance, les régiments suisses portèrent d'abord les insignes de colonels français.

Au XVI^e et au XVII^e siècle, on vit émerger de grandes figures de militaires suisses en France. Jean-Louis d'Erlach est l'un des plus représentatifs pendant la guerre de Trente ans. Après avoir servi devant Prague, en Hongrie et en Suède, il joignit les troupes du prince Bernard de Saxe-Weimar allié de la France et fut envoyé à Paris en 1638. J.-L. d'Erlach traitait avec Richelieu et fut reçu par Louis XIII à Saint-Germain. Il se distingua à la bataille de Lens et au siège de Brisach et fut nommé par le Roi de France gouverneur de cette importante garnison après la mort du duc de Saxe-Weimar. L'acte de nomination, signé par Louis XIII, révèle le grand cas fait à la Cour de sa valeur, de son expérience, de sa vigilance et de sa conduite, en même temps que de sa fidélité.

Au siècle précédent, Louis de Pfyffer avait gagné son grade de colonel à la bataille de Dreux en 1562. Il fut intimement mêlé aux guerres de religion en France dans les rangs catholiques, aux côtés de Charles IX, puis de la Ligue, avec les Guise.

La liste est longue des officiers qui se distinguèrent au Service de France jusqu'à la défense héroïque des Tuileries et au delà. Nous ne saurions la reproduire ici, même partiellement, et plutôt que de rappeler anecdotes et faits d'armes souvent relatés, nous préférons citer un exemple de ces familles représentatives de la fidélité, du dévouement, de la discipline qui les caractérisent. Devant ces troupes d'élite, le Roi Frédéric de Prusse tira son chapeau à la bataille de Rossbach.

Monique de Pury, a réuni les documents qui montrent du règne de Charles IX à notre temps, ce qu'une seule famille suisse a fourni de capitaines à la France : une bonne douzaine rien que sous Louis XIV. Respectueux de tous les commandements reçus, ceux-ci s'efforcèrent de les appliquer, mais lorsque ces ordres s'opposaient aux termes des traités d'alliance, ils demeurèrent fidèles aux engagements pris à l'égard de leur patrie Confédérée. Leur action courageuse força l'admiration du Roi qui leur accorda de nouvelles compagnies et plus tard anoblit l'un d'eux.

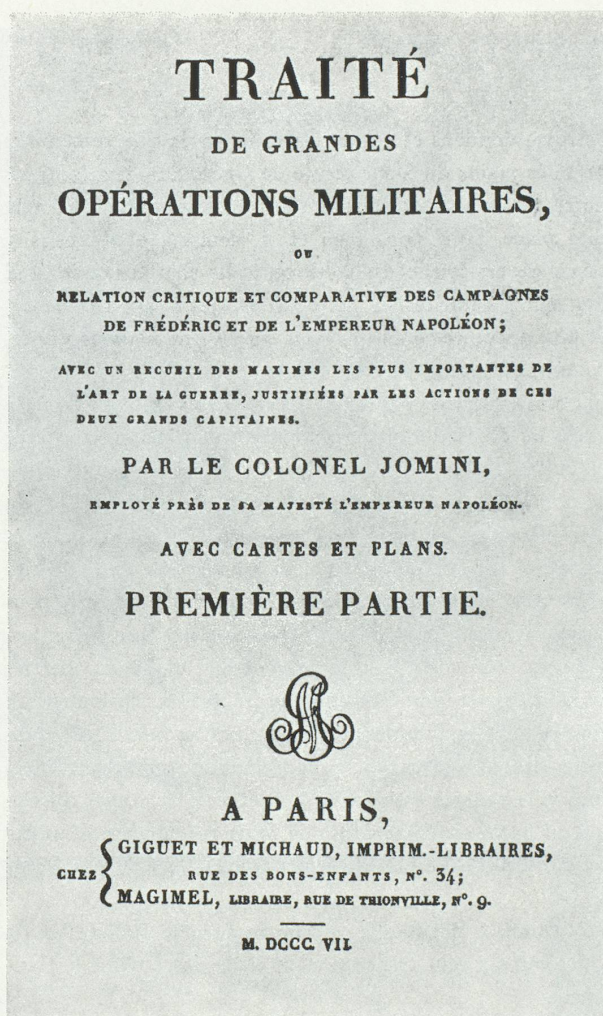
Dans les cas de dissension entre les ministres du Roi et le chef du gouvernement d'un des principaux cantons, les militaires les plus appréciés à Versailles eurent l'occasion de jouer le rôle de conciliateurs. Le Lieutenant-Général Maurice de Courten, après une brillante carrière militaire, sut ainsi obtenir de Choiseul la réorganisation du Régiment valaisan, puis il intervint auprès du duc de Praslin en 1762, pour que le Roi donne satisfaction à Jérôme d'Erlach dans un différend avec l'Ambassadeur à Soleure. Il réussit si bien dans sa mission qu'il reçut la médaille de la reconnaissance bernoise et termina ses jours entre Paris et sa maison de campagne à Clichy, tandis que son neveu devenait Brigadier des armées du Roi.

La grande force militaire suisse, aussi bien dans les premières guerres défensives que dans les guerres de Bourgogne et les services étrangers, résidait dans l'infanterie. Les débuts de l'artillerie lui portèrent un rude coup, concrétisé par la défaite de La Bicoque en 1522. Par la suite, l'infanterie se révéla encore être l'ossature d'une armée et les Suisses jouèrent un rôle déterminant dans maintes victoires françaises. Quant aux canons, si les Suisses en possédaient peu, sauf ceux qu'ils avaient conquis dans les guerres de Bourgogne, deux Zurichois furent néanmoins les meilleurs fondeurs de ces armes pour Louis XIV.

Nous retrouverons ces mêmes fondateurs Keller parmi les artistes qui ornèrent le parc de Versailles.

Sur mer, Léonard Charner, fils du grand commerçant suisse de Saint-Brieuc, dont nous venons de parler, et descendant de nombreux officiers supérieurs suisses, parvint au grade d'Amiral. Contre-amiral pendant la guerre de Crimée, il fut ensuite commandant en chef des escadres d'Extrême-Orient, rallia la Cochinchine à la France au temps de Napoléon III et donna son nom au principal boulevard de Saïgon.

Jusqu'à la Révolution française, les Suisses fournirent des troupes très appréciées et leurs régiments manifestèrent une fidélité à toute épreuve, allant jusqu'au sacrifice de leur vie le 10 août aux Tuileries.



Page de titre du *Traité de grandes opérations militaires*, titre sous lequel Jomini poursuit l'étude comparative des campagnes de Frédéric II et de Napoléon, commencées dans le *Traité de grande tactique* (Bibliothèque militaire fédérale, Berne.)

Sous le Premier Empire, on vit surgir des militaires et des diplomates suisses d'une originalité étonnante dotés de capacités qui retinrent l'attention d'historiens et de critiques comme Sainte-Beuve et le Colonel divisionnaire Ferd. Lecomte, un ancien officier de la guerre de Sécession aux États-Unis dont il fut l'historiographe. C'est ainsi qu'Henri Jomini, originaire d'Yverdon, publiait à 26 ans en France, en 1805, un « *Traité de grande tactique et des grandes opérations militaires* » qui révolutionna tout de suite la conduite de la guerre en France et que des tacticiens d'autres pays étudièrent et appliquèrent encore un demi siècle plus tard. Surnommé le devin de Napoléon, car ses connaissances de la tactique lui permettaient de prévoir les itinéraires et les batailles de la Grande-Armée alors qu'ils étaient encore cachés à tous, Jomini garda ce don jusqu'à la fin de sa vie. Dans une lettre inédite, de 1868, quelques mois avant sa mort, au seuil de ses 90 ans, il écrivait de Passy près de Paris :

« ... Que devenés vous pendant que Mr Bismark et C^{ie} se preparent a bouleverser notre pauvre monde... »!

Si des militaires nous passons aux diplomates, il faut constater que jusqu'en 1798 les cantons suisses reçurent des ambassadeurs de France sans en envoyer eux-mêmes, sinon dans des occasions extraordinaires. Ce furent surtout des missions pour le renouvellement des alliances et l'obtention de privilèges et on ne peut alors parler de "Suisses en France" au sens de cette étude. La situation changea au temps de Napoléon I^{er} où grâce à de véritables hommes d'État ayant fonction de diplomates, comme Albert Stapfer, de Brugg en Argovie, et le Vaudois Maurice Glayre, on pu maintenir l'existence même de cantons contestée par la France, ainsi qu'une Constitution. Stapfer sut exposer personnellement à Bonaparte l'intérêt de la France à conserver en Europe un point stable, à l'abri des dévastations de la guerre. Il passa le reste de sa vie en France, consacrant ses loisirs à des travaux littéraires.

A la même époque, Pierre-Maurice Glayre, qui avait déjà représenté le Roi de Pologne à Paris, tenta en 1799 de négocier dans la capitale française la neutralité de la Suisse. Il retourna à plusieurs reprises en France lors de l'élaboration de la Constitution de la Malmaison qui prévoyait pour la Suisse un État fédératif.

Après la chute de Napoléon et la mission de Ch. Pictet de Rochemont à la Conférence de la Paix de 1815, la Suisse n'eut plus, pendant longtemps, que des Chargés d'affaires en France. En 1857, Jean-Conrad Kern fut nommé Ministre plénipotentiaire et il resta à ce titre pendant 25 ans à Paris. On lui doit les traités de commerce de 1864 et de 1882 avec la France et des vues très claires sur la politique de Napoléon III, qui impressionnèrent le Général suisse G.H. Dufour lors de ses séjours à Paris.

Il faudrait encore parler du dernier Ministre de Suisse en France, Carl J. Burckhardt qui incarnait à Paris l'esprit de la Croix-Rouge internationale dont il avait été président et de Pierre Micheli, premier Ambassadeur de Suisse permanent qui a rempli ce poste avec une rare distinction et une extrême bienveillance.

Patente du Roi de France Louis XIII nommant Jean-Louis d'Erlach Gouverneur de Brisach

Louis par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, à notre ami et féal le Sieur d'Erlach Général-Major de l'armée commandé par feu notre très-cher et très-aimé cousin, le duc Bernard de Saxe-Weymar salut. Ayant plu à Dieu appeler à soi notre dit cousin, sur lequel nous nous reposons, tant de la conduite générale de l'armée étrangère qu'il commandait à notre solde et sous notre autorité, pour le bien de la cause commune, que du commandement sur les places qu'il avait conquises par le moyen d'icelle; nous avons jugé, après la perte très notable que nous faisons avec les princes nos alliés et confédérés, d'une personne d'un si grand poids et considération, dont nous avons un très sensible déplaisir, non seulement pour l'intérêt que nous y avons commun avec eux, mais aussi pour l'affection singulière que nous portions à notre dit cousin, qu'il était nécessaire de pourvoir au plustôt à la garde et conservation des dites places, et ayant grandement approuvé le choix qu'il avait fait de vous pour vous établir gouverneur de la ville et forteresse de Brisach, pour n'avoir pas moins de connaissance que lui des bonnes qualités qui sont en vous et même de votre valeur, expérience, vigilance et conduite; et de la fidélité et affection qu'avez à notre service et au bien de la cause commune, dont vous avez rendu des preuves signalées, non seulement dans les divers emplois que notre dit cousin vous a donnés, mais aussi dans les charges que vous avez exercées à notre service. A ces causes et autres bonnes considérations à ce nous mouvans, nous vous avons ordonnés et établi, ordonnons et établissons par ces présentes, signées de notre main, gouverneur de la ville et forteresse de Brisach et du pays en dépendant; et la dite charge vous avons donné et

octroyé, donnons et octroyons, pour après que vous aurez prêté ès mains du Sieur comte de Guébriant, représentant notre personne en cette occasion, le serment de garder la dite place, pour nous bien et fidèlement, et de nous y servir envers tous et contre tous, icelle charge exercer aux honneurs, autorités et prérogatives qui y appartiennent, et aux appointements qui vous seront par nous ordonnés, commander, tant aux habitants qu'aux gens de guerre, qui sont et seront ci-après en garnison en la dite place, faire vivre les dits habitants en union et concorde les uns avec les autres, et les dits gens de guerre en bonne discipline et police, et généralement faire tout ce qui dépend de la dite charge et autorité de gouverneur de la dite ville et forteresse de Brisach et pays; le tout sous notre autorité et de nos lieutenants-généraux. De ce vous donnons pouvoir, autorité, commandement special par ces présentes. Mandons aux dits lieutenant-généraux de vous mettre, faire et laisser jouir du contenu en icelles. Ordonnons à tous colonels, capitaines et officiers, tant cavalerie qu'infanterie, de quelque nation qu'ils soient, et qui seront en la dite ville et forteresse de Brisach et aux habitants d'icelle du dit pays en dépendant, de vous reconnaître et obéir sans difficulté. Car tel est notre plaisir.

Donné à Mézières le 29 jour du mois de Juillet, l'an de grâce mil six cent trente et neuf et de notre règne le trentième.

signé *Louis.*

Par le roi

Sublet.

Le lieutenant-général Maurice de Courten

1696-1766

Les portraits de Maurice de Courten âgé, les récits qu'ont laissé de lui les mémorialistes du siècle de Louis XV, en particulier Chamfort, ainsi que la description physique si



désavantageuse figurant sur son passeport suisse (et dont il plaisantait lui-même) : « grand, pas tant grand, gros, pas tant gros, lais de fisage, oulcéré de petite férole... », tout cela ne laisse guère deviner le foudre de guerre que ce gentilhomme valaisan, né à Paris et familier de la Cour, a dû être dans sa jeunesse. Et pourtant son frère Pierre et lui ont glorieusement pris part aux principaux conflits armés de l'époque.

A l'âge de 14 ans, Maurice de Courten est cadet au Régiment suisse de Courten en Catalogne. Il y acquiert ses grades, de sorte qu'à 30 ans il est brigadier et accompagne le maréchal de Belle-Isle en Allemagne où il assiste au couronnement du roi de Bavière. L'Empereur Charles VII le nomme en 1742 comte du Saint-Empire. Pendant la campagne de Bohême, il défend Prague et couvre la retraite en détruisant les ponts de la Moldau. Puis il combat en Dauphiné, contre le roi de Sardaigne et à Coni, en Piémont, il a un cheval tué sous lui, après avoir rompu une forte colonne ennemie et l'avoir culbutée sur ses batteries. A Montalban, un peu plus tard, il est blessé, à la tête du régiment qui porte son nom.

Nommé lieutenant-général par Louis XV, Courten accomplit diverses missions auprès du roi de Prusse ainsi qu'à Vienne auprès de l'Impératrice Marie-Thérèse. Il s'en acquitte si bien qu'il fut décoré de la grand'croix de l'ordre de Saint-Louis. Un portrait, conservé à Munich chez un de ses descendants dont le grand-père était devenu architecte du roi de Bavière au temps de Richard Wagner, le représente avec la grande écharpe rouge de lieutenant-général et ses décorations et brandebourgs dorés, la bouche spirituelle prête à parler, le poing ganté appuyé sur le casque posé devant lui après la bataille.

Les honneurs des Cours de France et de l'Empire ne firent jamais oublier à Maurice de Courten son origine valaisanne. A chaque occasion, il se rendit utile au Valais et aux Confédérés. Ses frères d'armes lui doivent, d'autre part, la création de l'ordre du mérite militaire destiné à récompenser les protestants qui ne pouvaient recevoir la croix de Saint-Louis. Il est également parvenu à concilier un différend qui s'était élevé entre le marquis

d'Entraigues, ministre de Louis XV à Soleure, et le Sénat de Berne, différend qui menaçait d'envenimer les relations entre la France et les cantons suisses, au moment où la Guerre de Sept-Ans prenait fin.

Prévoyant une longue période de paix, la Cour de France désirait réviser les capitulations militaires et étendre à tous les cantons suisses des règlements de service moins avantageux pour eux. Le nouvel envoyé de France *par intérim*, le marquis d'Entraigues, crut pouvoir appliquer ces mesures sans ménagements et blessa le sentiment d'indépendance des Suisses. Une lettre de protestation du Sénat de Berne, transmise à la Cour par d'Entraigues dans une traduction qui ne sembla pas conforme à l'original, avait particulièrement irrité l'avoyer Jérôme d'Erlach et l'affaire fut sur le point d'être portée devant la diète de Baden, lorsque l'avoyer eut l'idée de s'adresser au comte Maurice de Courten qui résidait à Versailles, à la tête de son régiment. Jérôme d'Erlach fit appel au patriotisme de Courten dans une correspondance inédite conservée aux Archives d'État de Berne :

S'il avait recours à ce noble valaisan, disait-il, c'était dans l'espoir que son intervention permettrait de « calmer les esprits dans un pays libre ». Car il savait Maurice de Courten « animé du même zèle » qu'il a fait « si heureusement éclater dans toutes les occasions qui se présentent pour tout ce qui peut avoir rapport et contribuer à l'honneur et à la gloire de notre commune patrie ».

Jérôme d'Erlach désirait avant tout s'adresser au Roi sans passer par la voie diplomatique : « Comment cette liberté pourrait-elle être refusée à des souverains quelque petits qu'ils soient tandis que chaque sujet du Roi a la consolation d'oser et de pouvoir approcher du trône sans passer par le canal de personne... »

Le 29 novembre 1762, le comte de Courten écrit qu'il a remis directement la lettre du Sénat de Berne au duc de Praslin, ministre des affaires étrangères et le 1^{er} décembre, le duc annonce à l'avoyer d'Erlach qu'il a mis avec plaisir sa missive sous les yeux de Sa Majesté. En outre, un ambassadeur plus avisé, le marquis de Beauteville, succéda bientôt à d'Entraigues qui avait voulu, selon les termes de J. d'Erlach, « parler en souverain et ordonner comme gouverneur de Province ».

Maurice de Courten fut récompensé de son habile entremise par une médaille d'or gravée par le célèbre médailleur suisse J. C. Hedlinger, ancien professeur à l'Académie des Beaux-Arts de Paris et maréchal de la Cour de Suède. Après avoir été graveur des médailles des souverains suédois pendant plus d'un quart de siècle, renonçant à des appels flatteurs du roi de Pologne et de l'Impératrice de Russie, il était rentré dans sa patrie à Schwyz où il fit encore quelques très belle empreintes. Conçue en 1752, celle que M. de Cour-



Médaille d'or par Hedlinger, de Schwyz, qui travailla à l'Académie des Beaux-Arts à Paris. Cette médaille fut remise par Berne à Maurice de Courten, négociateur suisse à la Cour de France

ten avait reçue était frappée en or pour récompenser les personnalités qui avaient rendu de grands services à la République de Berne. Minerve y tient une branche de laurier et au bout de sa lance le bonnet de la liberté, tandis qu'un ours couché à ses pieds est entouré des attributs de la magistrature, de l'agriculture, des arts et des sciences. Le revers porte la devise « VIRTUTI ET PRUDENTIÆ ».

Le lauréat remercia Leurs Excellences de Berne de ce « monument de leurs façons nobles qui restera à jamais dans ma famille » et que celle-ci conserve en effet précieusement à Sion. Maurice de Courten passa les dernières années de sa vie, l'été dans sa maison de campagne des Planchettes près de Clichy-la-Garenne, l'hiver dans son hôtel de la rue Porte-Montmartre à Paris où il mourut le 31 janvier 1766. Ce haut et puissant seigneur fut inhumé le même jour en l'église Saint-Eustache, en présence de son neveu le Chevalier Antoine-Panrace de Courten, brigadier des armées du roi; du comte Louis-Auguste d'Affry et de M. Rodolphe de Castella, tous deux lieutenants-généraux des armées du roi. Voltaire a laissé quelques vers plus spirituels que pertinents sur « ce Suisse bien déguisé ».

Tolérant à l'égard des réformés, conciliant dans les relations entre nations, rapide et avisé dans ses conceptions stratégiques mais pacificateur dès qu'il en entrevoyait la possibilité, le comte Maurice de Courten méritait de ne pas être oublié.

Léonard Charner

1797-1869

Victor de Tscharner, élevé dans une famille grisonne qui avait de grandes traditions militaires, exerçait provisoirement la profession de distillateur à Neuchâtel, chez un oncle maternel, en attendant de prendre du service en France. Son frère et son neveu faisaient partie des gardes du roi.

La Révolution française, qui commençait à gronder, l'empêcha de réaliser ce projet. Peu après la prise de la Bastille, Victor de Tscharner se rendait en Bretagne, mais, au lieu d'y revêtir l'uniforme des régiments suisses, il s'installait comme distillateur à Saint-Brieuc. D'un cidre acide, il excellait à extraire un calvados aussi doré que les marcs neuchâtelois de son oncle maternel, et il ne tarda pas à diriger une industrie prospère au moment où l'un de ses cousins sacrifiait sa vie en défendant le roi de France.

Le ci-devant Victor de Tscharner était devenu le citoyen Victor Charner, membre du Conseil municipal et juge au Tribunal de commerce. Il avait épousé une Bretonne, et, le 13 février 1797, cette dernière mettait au monde Léonard-Victor Charner.

* * *

Dans ses premières années au collège de Saint-Brieuc, le jeune Léonard Charner eut pour maître un ancien marin qui devait exercer une influence décisive sur sa carrière, en même temps que les récits des matelots dont les voiliers appareillaient pour les Iles, sous la grisaille des ciels bretons.

A quinze ans, Charner fut reçu second à l'École impériale de la marine, à Toulon, au moment où les restes de la Grande Armée revenaient de Moscou. Promu aspirant pendant les premières années de la Restauration, le sous-officier fit le rude apprentissage de la mer en parcourant les océans. A bord de la *Sérieuse*, il croisa sur les bords africains et pourchassa les négriers au temps où de nombreux armateurs s'enrichissaient encore en vendant du « bois d'ébène ».

En 1827, le dey d'Alger ayant frappé le consul de France d'un coup de chasse-mouches, Charles X prépara la campagne qui devait aboutir à la prise d'Alger. Charner y participa sur le *Duquesne* en qualité de lieutenant. Hussein Pacha passait pour cruel et avare. Son trésor fut en partie pillé et en partie saisi pour couvrir les frais de la guerre.

Quinze millions de francs furent confiés à Charner, et le *Duquesne* aborda avec cette précieuse cargaison en France, au moment où la Révolution de 1830 avait renversé le roi, qui venait de donner l'Algérie et un trésor de cinquante millions à son pays. Charner s'acquitta néanmoins de sa tâche « avec son exactitude habituelle » écrit son biographe.

* * *

Charner participa ensuite à la prise d'Ancône. En 1839, il prend le commandement de la frégate la *Belle-Poule*. L'année suivante, il ramène de Sainte-Hélène les cendres de Napoléon. Las Cases a rapporté la distinction avec laquelle Charner a accompli cette mission en accompagnant le prince de Joinville, dont il demeura l'ami sous tous les régimes.

La révolution de 1848 permit à Charner de se pencher sur la misère des premières victimes de la grande industrie au temps où aucune mesure sociale ou juridique ne protégeait encore les ouvriers. Élu député de Saint-Brieuc, il s'associa, d'autre part, à la manifestation en faveur de la Pologne. Mais la mer exerçait toujours son étrange attraction sur ce fils de montagnard. A la Chambre, la commission maritime avait sa préférence. Au moment où il prévoyait l'avènement du second Empire, il reprend la mer. Le jour du coup d'État, il vogue sur la Manche où l'on redoutait d'ailleurs à tort, une réaction de l'Angleterre.

Contre-amiral en Crimée, Charner s'empara de Kertch avec des batteries volantes. A Yalta, il refusa les bijoux que lui offraient des habitants terrorisés, mais il se laissa toucher par une gerbe de fleurs.

Quelques années ont encore passé, et nous retrouvons l'amiral Charner commandant en chef des escadres de l'Extrême-Orient. La France y gagna la Cochinchine après la prise foudroyante de My-Tho sous le commandement personnel de Léonard Charner. Si un boulevard de Saïgon porte le nom de l'amiral Charner, lui-même sollicita le modeste repos d'un fidèle serviteur qui a accompli sa tâche, refusa le titre de comte de My-Tho, offert par l'empereur Napoléon III, et mourut en 1869, ayant pris froid après avoir prononcé un discours sur la politique maritime, au Sénat. Il laissait deux enfants qui, comme leur grand-père Victor de Tscharner, portaient les prénoms symboliques de Victor et Victoria.

Philippe-Albert Stapfer

1766-1840

Les projets de Stapfer : Bibliothèque nationale, Archives nationales, Musée national, jetaient des jalons et furent partiellement réalisés un siècle plus tard. Il lutta depuis plus de deux ans contre l'indifférence et la mauvaise volonté du parti puissant qui rêvait d'un retour à l'ancien régime, lorsque des questions brûlantes l'appelèrent à Paris afin de sauver l'indépendance et la neutralité de la Suisse.

* * *

Successivement chargé d'affaires et ministre plénipotentiaire du gouvernement helvétique, Stapfer rencontra à plusieurs reprises le Premier consul Bonaparte qui l'écoutait avec beaucoup d'attention et faisait, en l'entendant, des observations de doute ou d'assentiment « dignes, écrivait Stapfer, de la sagacité et du bon sens qui distinguent cet homme étonnant ».

Ainsi eut-il l'occasion d'exposer à Bonaparte l'intérêt de la France à voir exister en Europe un point de repos stable, un asile ouvert à la paix du monde, une barrière aux dévastations de la guerre.

C'est à Stapfer que, de son côté, Bonaparte s'ouvrit tout d'abord de son projet de Constitution pour la Suisse, qu'il voulait sans danger pour la France et pour ses voisins, tout en se donnant l'air de laisser les Suisses libres de leur choix.

L'année suivante, Stapfer se battit avec succès pour l'intégrité du territoire suisse dont il était question de détacher le Valais. Il décrivit à Talleyrand qu'il les considérerait, lui et Bonaparte, comme les destructeurs de l'indépendance de la Suisse, s'ils persistaient à vouloir en détacher une partie aussi intéressante que le Valais. « Tous

les peuples de la terre aiment et estiment les Suisses », écrivait-il à cette occasion. « L'Helvétie a, aux yeux de l'humanité, un prix d'opinion que n'ont pu acquérir de grands empires; et son restaurateur s'assurerait une gloire nouvelle dans l'histoire, en réparant les maux qu'a faits au plus fidèle des alliés du peuple français la funeste politique du Directoire ».

Membre de la Consulta helvétique, Stapfer ne prit conseil que des intérêts de la patrie. Après l'ère napoléonienne, il réapparut sur la scène politique, persuada son ami C.-F. de La Harpe d'influencer le tsar Alexandre, dont le patriote vaudois avait été le précepteur. Il s'agissait d'obtenir au traité de Vienne l'indépendance, non seulement de l'ancien Pays de Vaud, mais aussi de l'Argovie menacée par l'Autriche.

* * *

L'ancien ministre de la République helvétique consacra le reste de sa vie à des travaux littéraires et à des œuvres de bienfaisance. Il habitait le château de Talcy, domaine de son épouse, dont le donjon domine la plaine de Beauce près de Beaugency. Cassandre Salviati, fille d'un banquier florentin parent de Catherine de Médicis, qui s'y était jadis fixée, y fut chantée par Ronsard, et sa nièce Diane Salviati par le poète Agrippa d'Aubigné en des vers élégiaques :

*Dans le parc de Talcy j'ai dressé deux plansons,
J'ai engravé dessus deux chiffres nourrissons.
Croissez arbres heureux en qui j'ai mis
Ces noms et mon amour promis.*



Portrait de Philippe-Albert Stapfer, fait en 1825 à Paris, par M^{me} Munier-Romilly, de Genève, qui fut l'élève du Peintre Gérard (*Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne*)

Sous ces ombrages favorables à l'inspiration, Stapfer rédigea ses collaborations aux Archives littéraires de l'Europe et correspondit avec le philosophe Maine de Biran.

Quatre ans après sa mort survenue en 1840, Alexandre

Vinet publiait des *Mélanges* extraits de ses travaux. Enfin, bien qu'il eût souvent lutté contre la politique de Berne, il avait consacré un bel ouvrage illustré à sa ville natale, publié à Paris par Nisard dans la collection des principales villes de l'Europe.